

From: Lapidaire Linus [<mailto:Linus.Lapidaire@fluxys.com>]
Sent: donderdag 26 januari 2017 18:00
To: Usersgroup
Cc: Van den Brande Michel
Subject: Consultation publique de la "Procédure de Constitution de la Réserve Stratégique"

Madame, Monsieur,

Vous avez lancé le 19 décembre dernier une consultation publique de la « Procédure de Constitution de la Réserve Stratégique pour l'hiver 2017-2018 ».

Dans ce cadre, nous désirons attirer votre attention sur un point important. Nous ne trouvons pas dans les règles de fonctionnement telles qu'actuellement décrites de précision sur la nécessité, pour un candidat SGR, de sécuriser un accès à de la capacité ferme sur le réseau de transport de gaz via une réservation de capacité ex-ante couvrant toute la durée du contrat de réserve stratégique.

Ce point est important car, sans cette réservation ex-ante et en cas, par exemple, de réservation court-terme au jour le jour ou en cas d'absence de réservation, Fluxys Belgium ne peut garantir que la capacité sera disponible lorsque la réserve devra être activée. Cette réservation étant d'autant plus importante qu'une activation de la réserve stratégique pourrait correspondre à une période de grand froid et d'activité intense sur le réseau de transport de gaz.

Nous vous invitons en conséquence à préciser dans les contrats SGR que les centrales de production SGR doivent disposer d'une réservation de capacité ex-ante couvrant toute la durée du contrat de réserve stratégique afin de ne pas risquer de compromettre la disponibilité de celle-ci.

Nous restons bien entendu à la disposition de vos équipes pour tout complément d'informations et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement,

Linus Lapidaire
Product Manager

Fluxys Belgium NV/SA - Commercial Department

Kunstlaan 31, B-1040 Brussel

Phone: + 32 2 282 76 46

Mobile: + 32 498 33 21 65

linus.lapidaire@fluxys.com